



CIBE - Commission ANI

Atelier 3 : Démarches territoriales & bois- énergie – Retour d'expériences

CIBE
Rencontres des animateurs bois-énergie
BESANCON
17 novembre 2017

CIBE – Commission
Animation bois-énergie (ANI)
C. BOUT (CCI 48) - M. DELTOMBE (FIBRA) – E. PAYEN (CIBE)



Contexte

Pour atteindre les objectifs de la PPE entre autres, de nombreux **outils de programmation** associés ou non à des **outils de financements** se sont multipliés.

Ils touchent à différents domaines :

- « énergie », bien sûr,
- mais aussi « forêt »,
- « développement durable »
- « pollution de l'air »

Les **territoires** (régionaux et EPCI notamment) y sont **particulièrement ciblés**.



Objectifs



Participer à ces démarches représente l'opportunité pour les animateurs :

- o De s'assurer que le **bois-énergie** est **bien pris en compte**
- o De **partager ses connaissances** :
 - de l'avancement de la filière bois-énergie (structuration de l'approvisionnement, montage de chaufferies,...)
 - de ses enjeux
- o De **faire connaître ses autres compétences** pour la mise en place et le suivi des actions
- o De consolider son **réseau de contacts**

3



Méthodologie

Éléments analysés en 2016 (1/2)



- o Description générale :
 - Description "officielle"
 - Période de mise en place
 - Fréquence/durée
 - Feuille de route/document de programmation (théorique) ou Moyen/outil (pratique)
 - Territoires/Structures impliqués
 - Caractère obligatoire/volontaire
 - Thématique (Energie, Forêt, Climat,...)
 - Etapes
 - Partenaires associés
 - Soutiens financés associés (ou mobilisables)
- o Origine
 - Initiateur
 - Loi associée

4



Méthodologie

Eléments analysés en 2016 (2/2)



- o Lien avec l'activité bois-énergie (collectif et industriel)
 - Objectifs chiffrés/Indicateurs associés (impactant le domaine du bois-énergie)
 - Que peut faire le territoire/structure concernée/quelles compétences ? (animation ? Maîtrise d'ouvrage installations/amont ? Financer des installations/amont ?)
 - Quelle valeur ajoutée de l'"animateur bois-énergie" ?
 - Retour d'expérience d'un animateur

5



Résultats

Démarches priorisées en 2016 (1/2)



- o Lien avec le domaine de l'énergie
 - Plan Climat Energie Territoire (PCET) puis Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)
 - Contrats de développement patrimonial et territorial des EnR thermiques du Fonds Chaleur
 - TEPOS
 - TEPCV
 - Schémas Régionaux Biomasse (liés au Schéma National de la Mobilisation de la Biomasse) (SNMB)

6



Résultats

Démarches prioritisées en 2016 (2/2)



- Lien avec l'urbanisme
 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

- Lien avec le domaine de la forêt
 - Plan d'Approvisionnement Territorial (outil des associations de communes forestières)
 - AMI Dynamic bois

7



I. PCET puis PCAET

Rappels



- Description officielle

C'est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

- Périodes
 - 2012-2015 : PCET
 - 2016-2018 : PCAET

- Démarche OBLIGATOIRE

- Territoires concernés :
 - PCET : Collectivités de plus de 50 000 habitants (« mille-feuille » possible)
 - PCAET : EPCI de plus de 20 000 hab. (pas de « mille-feuille » possible)

8



I. PCET puis PCAET

Rappels



o Vos retours d'expériences ??

- CCI 30 : « Il faut se tenir au courant des volontés d'élaboration de tels plans car, une fois élaborés, c'est souvent trop tard. »
« plus facile de participer à ces PCET qu'aux PLU. Je participe actuellement aux concertations avant-projet du PCET d'une com. et il m'a été facile de faire la promotion de la filière et de récolter une volonté en direction de la biomasse. Je devrai travailler prochainement avec le BET mobilisé dans ce PCET pour identifier les opportunités du territoire en matière de consommation de biomasse alors que le CRPF et l'ONF seront du côté de la mobilisation de la ressource... Les élus présents aux concertations ont pu par ailleurs entendre que nous pouvons être à leur côté dans l'élaboration des schémas d'urbanisme... »
« Faut-il dès lors être partenaires de ces majors [cf. doc EDF] dans ce type de démarche et aller vers elles pour proposer un partenariat ou bien faut-il demeurer en dehors de ces démarches ? »

9



II. Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

Rappels



o Description officielle

Le contrat de développement territorial de l'ADEME vous permet de devenir l'acteur du développement ambitieux et structuré de projets énergies renouvelables thermiques à l'échelle d'un territoire. Pensé comme un véritable partenariat en appui des aides financières « classiques » aux installations, il permet à un opérateur territorial de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire.

o Opérateurs concernés

- EPCI, agglomération, métropole,...
- Conseils départementaux
- Syndicats d'énergie, SEM, SPL,...
- Chambres consulaires
- ...

10



II. Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL



o Vos retours d'expériences ??

- **Aude** : une candidature par le Syaden (Syndicat d'énergies). Il porte conjointement la MBE 11 avec PE11. Naturellement, la MBE est donc impliquée. Objectif : aude territoire très rural, bcp de projets de petites chaufferies (-de 50 tep) dc le CT est un outil à priori intéressant. Cela dit quid des nouveaux plafonds pour les collectivités (45 % du surcout max) ? Dans l'Aude, grâce aux fonds régionaux et FEDER ont les atteints = remise en cause de l'intérêt du CT (surtout s'il y a doublon avec la MBE sur le volet animation)
→*mutualisation de petits projets ?*
→*plus-value pour le financement des projets ?*
- **Hérault** : 1^{er} contrat signé par Hérault énergies (Syndicat d'énergies) « HERABLE », Mission BE34 impliquée après coup

11



II. Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL



o Vos retours d'expériences ??

- **Lozère** : étude de préfiguration en cours pour le département, portage prévu par le SDEE48
- **Pays de la Loire** : 2 sur département 44, 1 sur les autres départements des PDL, Syndicats d'énergie sont pilotes
- **Puy de Dôme** : limités aux TEPCV, actions BE missionnées auprès de l'ADUHME sur Clermont Ferrand Métropole
- **Rhône** : 3 en cours portés par des ComCom avec appui SYDER (syndicat d'énergie 69), Hespul, FIBOIS 69

12



II. Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL



Opportunité	- Financements complémentaires des (petites) chaufferies ? Des structures d'animation ? - Valorisation du rôle de l'animateurs auprès des territoires	- Gestion déléguée des subvention (gain de temps)
Risques	- Substitution de financement des chaufferies ? Des structures d'animation ? - Gestion administrative très complexe (<i>plusieurs contrats par département au lieu d'un</i>)	- Mise en concurrence avec d'autres structures - Risque de doublon - Diminution de leur rôle d'animateur/coordonateur - Perte de la vision globale amont/aval sur l'ensemble d'un département - Manque de lisibilité du rôle de chacun pour les MOA

13



III. Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL

Rappels



- o Description officielle

Ce contrat est un véritable partenariat technique et financier avec l'ADEME. Il accompagnera la réalisation de l'ensemble de votre programme de travaux grâce à un financement unique, avec un objectif de performance et de qualité des installations..
- o Opérateurs concernés
 - EPCI, agglomération, métropole,...
 - Conseils départementaux
 - Syndicats d'énergie, SEM, SPL,...
 - Chambres consulaires
 - Organismes de logement social
 - Associations
 - Bailleurs privés
 - Entreprises
 - ...

14



III. Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL



o Vos retours d'expériences ??

- **Aude** : 2 CP auprès de 2 bailleurs sociaux mais un est remis en question à cause de la baisse des loyers sociaux décidé par le plan de réforme du gouvernement. Logiquement, le bailleur social préfère investir dans des solutions de réhabilitations énergétiques de son patrimoine plutôt que de passer au bois.

15



IV. Territoires à Energies Positives TEPOS

Rappels



o Description officielle

Un TEPOS, c'est un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus"). Il intègre par ailleurs la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur du développement local.

La marque TEPOS est déposée par le CLER, réseau pour la transition énergétique.

- o Initiés par le CLER depuis 2010
- o 15 territoires à l'heure actuelle
- o Territoires concernés : EPCI, « Pays »,...

16



IV. Territoires à Energies Positives TEPOS



o Vos retours d'expériences ??

- o **Aude** : sur « Montagne noire » : mise en place d'une plate-forme bois-énergie

17



V. Territoires à Energies Positives pour une Croissance Verte TEPCV

Rappels



o Description officielle

Est dénommé territoire à énergie positive un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement.

o Initiés par le MEEM depuis 2015

→ *financements de 500 000 € à 2 000 000 € à la clé*

o 212 lauréats fin 2015

o Territoires concernés : EPCI, « Pays »,...

18



V. Territoires à Energies Positives pour une Croissance Verte TEPCV



o Vos retours d'expériences ??

- 48 : tout le département est TEPCV (géré par l'ALEC48)
- Puy de Dôme : lien avec COT

INFO : Aides supplémentaires (10 %) sur Fonds Chaleur (*mais l'application pas évidente ??*)

19



VI. Schémas Régionaux Biomasse *Rappels*



o Description officielle

Etabli par le représentant de l'Etat dans la région et le président du conseil régional, ce document définira les objectifs dans chaque région de développement de l'énergie biomasse. Ces derniers devront tenir compte de la quantité, la nature et l'accessibilité des ressources disponibles mais également inclure les sous-produits et les déchets.

Le schéma régional biomasse devra veiller notamment au bon équilibre entre les différents usages du bois.

o Démarche OBLIGATOIRE

o Liés au Schéma National de Mobilisation de la Biomasse (SNMB)

o Mise en place : Février-Mars 2017 (et m à j annuellement)

20



VI. Schémas Régionaux Biomasse

o Vos retours d'expériences ??

- **AURA** : « Ateliers en 2016, puis arrêt suite à une non-planification du budget pour l'évaluation environnementale obligatoire. Cela devrait repartir prochainement, le comité technique pas mais le cercle très restreint avait réunion en octobre, prochaine réunion comité technique élargie le 12 décembre » (M. DELTOMBE, FIBRA)
- **Bretagne** : implication dans la 1^{ère} étape de mise en place d'un observatoire (GIP Bretagne Environnement), mais pas dans le SRB en tant que tel
- **Bourgogne-Franche-Comté** : pas d'information

21



VI. Schémas Régionaux Biomasse

o Vos retours d'expériences ??

- **Grand Est** : pas d'information
- **Nouvelle Aquitaine** : pas d'information
- **Occitanie** : pas d'information
- **Pays de la Loire** : ça avance, organisations d'ateliers « biomasse et agri » et « biomasse et forêt »
- **PACA** : continuation au niveau régional, ateliers « combustion », « méthanisation », « forêt »,... Invitations des animateurs (*un peu au dernier moment*)

22



VII. Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)



Rappels

o Description officielle

Le PAT est un outil d'aide à la décision proposé par les Communes Forestières, mis à disposition des territoires. Par un diagnostic mettant en perspective la ressource forestière énergisable disponible et la consommation ou demande du territoire, il permet une planification réfléchie du développement du bois énergie, et de la structuration de la filière.

o Depuis 2007 (Programme "1000 chaufferies pour le milieu rural")

o Territoires concernés :

- EPCI
- « Pays » en regroupement ou non
- ...

23



VII. Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)



o Vos retours d'expériences ??

- **Aude** : Un PAT est en cours de réalisation sur le territoire Pays de la Haute Vallée de l'Aude. BE66 et MBE11 impliquées dans le comité technique. Ce PAT pourra être détaillé à l'échelle de la parcelle grâce à une seconde phase en CAPFOR (outil réalisé par BE66).
- **Rhône-Alpes** : 1 en cours, difficulté lié morcellement propriété privée pris en compte peut maintenant être intégrée
- **Lozère/Aveyron/Cantal** : PAT PNR de l'Aubrac – à suivre...

24



VIII. AMI « Dynamic Bois »

Rappels



- o Description officielle
L'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) est un outil visant à favoriser la mobilisation du bois dans le respect de la gestion durable des forêts, pour insuffler une **nouvelle dynamique dans l'approvisionnement des chaufferies du Fonds Chaleur**.
- o **Outil de financement** de l'ADEME
- o Mise en place : en 2015 et 2016
- o **Durée** : 1 à 3 ans
- o **Structures concernées** : Groupement d'organismes représentant ou œuvrant dans l'intérêt des propriétaires forestiers, acteurs économiques et de la société civile, collectivités locales,...

25



VIII. AMI « Dynamic Bois »



- o **Vos retours d'expériences ??**
 - **Lozère** : « CEVAIGOUAL » : Fiches actions BE avec financements de 2 hangars (projets) + sondes pour mesure de l'humidité
 - **Auvergne-Rhône-Alpes** : Bilan des AMI prévu en 2018
 - **Aude** : Les COFOR avaient candidaté sur le dernier AMI (2016) mais après deux partenaires « terrain » (je préfère ne pas les citer) ont abandonné le projet, le remettant en cause dans sa globalité. Leurs raisons rapportées par mail étaient : manque de concertation en aval , budget des actions pas assez collaboratif et donc distorsion d'intérêts , montage du dossier complexe et chronophage pour des aides faibles et outil non adapté au réalité du terrain . Au final une candidature a bien été remise mais pas acceptée.

26



IX. PLU & SCOT

Rappels sur les PLU



- Description officielle
 - Principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la « loi SRU »1.
 - Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme. En découle un règlement d'urbanisme qui décrit précisément les obligations ou interdictions concernant l'aménagement des zones d'urbanisme qu'il recense.
- Démarche volontaire
- Période de mise en place : 15 ans

- Territoire impliqué : Commune (intercommunalité pour le PLUi)

27



IX. PLU & SCOT

Rappels sur les SCOT



- Description officielle
 - Document de cadrage du projet politique de développement du territoire à l'échelle d'un Pays
- Démarche volontaire

- Période de mise en place : 15 ans

- Territoire impliqué : EPCI, Pays

28



IX. PLU & SCOT



o Vos retours d'expériences ??

- **Gard** : « faire comprendre à ces acteurs la valeur ajoutée de notre présence. Sans reconnaissance de cette valeur, l'accès reste fermé. Il faut réfléchir collectivement à ce qui pourrait constituer une communication « assimilable » de l'offre de service des MBE dans ces instances d'élaboration des schémas d'urbanisme locaux. **A l'image de la COFOR qui a édité une fiche synthétique sur l'intégration de la filière forêt bois dans les documents d'urbanisme** que nous relayons à chaque occasion, il y aurait sans doute un support argumentaire à travailler... »
- **Rhône-Alpes** : cela amène réflexion sur les plates-formes → notion « STECAL » pour possibilité de construction

29



Conclusion / Débat

De nombreuses démarches à connaître pour :



o Avant :

- Mieux faire connaître les spécificités du bois-énergie collectif et industriel
- Aider à l'établissement d'un état des lieux réel
- Soutenir le développement de stratégies et plans d'actions cohérents

o Pendant :

- Soutenir la mise en œuvre du plan d'actions (communication, (pré-études,...))
- Faire remonter les problématiques

o Après :

- Aider à l'établissement de l'efficacité de la démarche
- Envisager les suites à donner

o Tout du long : Faire reconnaître le rôle et les compétences de l'animateur

30